



La réforme de l'Office national de l'énergie

Établir des lois efficaces en matière d'environnement

Anna Johnston
West Coast Environmental Law
ajohnston@wcel.org
wcel.org/EASummit

En 2012...



Évaluation environnementale

- Seul examinateur des projets au sein de son administration, comme les pipelines et les lignes de transmission – Ne peut plus s'adresser à un comité indépendant
- Peut imposer un test sur « l'impact direct » relativement à la participation
- Il n'est plus nécessaire de tenir compte des impacts potentiels d'un pipeline éventuel sur l'habitat essentiel d'espèces en péril du Canada.
- Calendrier de 15 mois imposé pour les examens des pipelines de l'ONE

Évaluation environnementale (suite)

- Ne peut plus refuser un CCNP pour un pipeline : peut seulement recommander le refus au Cabinet (politisation du processus décisionnel)
- Portée d'examen limitée seulement aux considérations directement liées au pipeline (portée élargie auparavant à toutes les considérations que l'ONE jugeait pertinentes)
- Il n'est plus nécessaire de tenir compte des impacts environnementaux des exportations d'électricité.

Loi sur les pêches et Loi sur la protection de la navigation (LPN)

Un croisement de pipelines n'est plus considéré comme un « ouvrage » auquel s'applique la LPN.

L'ONE assume la responsabilité exclusive d'évaluer les impacts des pipelines et des lignes électriques sur la navigation et la sécurité de la navigation.

L'ONE doit évaluer les impacts sur le poisson et les espèces aquatiques en péril et recommander des conditions d'autorisation au MPO (réduction apparente du rôle du MPO).

Former un tout : lien entre les quatre examens

L'ONE pourrait assumer un rôle réduit en matière d'examens environnementaux et de délivrance de permis.

- Pourrait ne plus être responsable des évaluations environnementales
- Possible hausse des protections environnementales en vertu de la *Loi sur les pêches* et de la LPN.
- Réduction possible du pouvoir de l'ONE de recommander des autorisations

Recommandations de WCEL

L'ONE ne devrait pas être responsable des examens environnementaux.

- Les examens environnementaux devraient être vérifiés par une seule autorité fédérale ayant le mandat de collaborer avec les gouvernements autochtones.
- Les examens environnementaux devraient être réalisés par les autorités fédérales, alors que l'ONE assurerait une expertise.
- L'ONE devrait être un organisme d'exécution et de surveillance parmi d'autres (en plus d'ECCC, du MPO et de TC).
- L'ONE devrait fournir des renseignements complémentaires aux autorités (fédérales, autochtones, provinciales) responsables des examens environnementaux.

Recommandations (suite)

- Intégrer aux lois des déclencheurs et des critères pour une collaboration de nation à nation
- Intégrer aux lois des déclencheurs et des critères pour les examens environnementaux régionaux et stratégiques, et des liens entre les niveaux d'évaluation
- Inclure des essais climatiques pour atteindre les objectifs climatiques du Canada relativement aux examens environnementaux et aux processus réglementaires
- Inclure des droits d'appel prévus par la loi pour les processus et les décisions

Les 12 piliers de l'examen environnemental de prochaine génération

1. La durabilité en tant qu'objectif fondamental
2. Évaluations intégrées et échelonnées, débutant à l'échelle stratégique et régionale
3. Effets cumulatifs établis à l'échelle régionale
4. Collaboration et harmonisation
5. Cogouvernance avec les nations autochtones
6. Évaluations du climat pour atteindre les objectifs climatiques du Canada
7. Crédibilité, transparence et responsabilisation
8. Participation des collectivités
9. Flux d'information transparents et accessibles
10. Assurer la durabilité après l'évaluation
11. Envisager la meilleure option parmi de nombreuses solutions de rechange
12. Accent sur l'apprentissage

Prochaines étapes

- Les rapports relatifs à la *Loi sur les pêches* et à la LPN ont été déposés.
- Le rapport sur les examens environnementaux remis à la ministre d'ECCE le 31 mars sera rendu public le 5 avril. Il y aura une période de commentaires de 30 jours.
- Le rapport de l'ONE est attendu le 15 mai.
- Le « profond engagement » durera probablement jusqu'à la fin de juillet.
- Rédaction législative à l'automne
- Projet de loi présenté au début de 2018

Merci!

ajohnston@wcel.org

www.wcel.org/EASummit